

Qui va rembourser la dette COVID ?



Article rédigé par *BFM TV*, le 03 mai 2021

Source [BFM TV] Invité sur RTL ce lundi, Bruno Le Maire a révélé que la politique du "quoi qu'il en coûte" a représenté 168 milliards d'euros de dépenses pour l'Etat en 2020. Reste à savoir désormais comment les rembourser.

Pour faire face à la crise économique, l'Etat mène une politique du "quoi qu'il en coûte" et ouvre les vannes. Invité à répondre aux questions des auditeurs RTL ce lundi, [Bruno Le Maire a indiqué](#) que les dépenses se chiffraient, pour l'heure, à 168 milliards d'euros.

"En 2020, le "quoi qu'il en coûte" a coûté à l'Etat français 168 milliards d'euros. Une partie est liée aux dépenses pour le fonds de solidarité, les exonérations de charges, l'activité partielle, ce qui représente environ 40 milliards d'euros. Tout le reste est lié aux pertes de recettes de l'Etat", détaille le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Selon Bruno Le Maire, cette politique permet à l'économie de "redémarrer rapidement" car "nous avons protégé les salariés et les entreprises". "S'il fallait reconstituer des qualifications, des compétences, dans les usines, dans les entreprises, dans les grands magasins, nous perdriions du temps et serions dans une situation économique calamiteuse", poursuit le ministre.

Reste à savoir désormais comment rembourser ce trou dans le portefeuille de l'Etat. Pour cela, le gouvernement a établi un plan en trois actes pour "rembourser sans brutalité, les dépenses qui ont été consacrées à la crise économique en 2020".

Le premier pilier est "la reprise de l'activité économique". "C'est pour cela que nous mettons tant de charbon dans la machine du plan de relance", affirme Bruno Le Maire. Ensuite, il faudra "examiner la situation de nos dépenses publiques" et "voir celles qui sont efficaces, celles qui le sont moins".

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)